

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-51

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 – Budget principal et budgets annexes eau et assainissement.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard |
| - ADOMO Caroline | - CIPRIANO Philippe | - LE BIDEAU Dominique |
| - AMAR Sophie | - CLODONG Nicolas | - LE GUILLOU Patrick |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - COCQ François | - LEBEAU Pierre |
| - BARNOYER Thierry | - DALLEAU Isabelle | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DELECROIX Pierre-Michel | - LOUVIGNÉ Robin |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DOSNE Olivier | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BENISTI Jacques Alain | - DRAI Carole | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENSOUSSAN Éric | - DUVAUDIER Michel | - MEDINA Marc |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - OUDINET Michel |
| - BRETILLON Jean-Marie | - FAUTRE Christian | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PARRAIN Mary France |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILHAC Benoît | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAILLARD René | - PÉTTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - SEMO Igor |
| - CARPENTIER Agnès | - HERBILLON Michel | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CARTIGNY Pierre | - HOUDOT Florence | - TOLLARD Virginie |
| - CERCLEY Nicole | - JEANNE Laurent | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - VOGUET Jean-François |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - ZELIOLI Valérie |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
- Madame HERBERT Delphine a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé,
- Madame KENNEDY Marie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-51-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception en préfecture : 05/04/2016

Soit 89 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-51-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 – Budget principal et budgets annexes eau et assainissement.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1, et son article L-2312-1 instituant la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B) constitue une étape préalable et obligatoire du cycle budgétaire,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation d'analyser la situation financière de la collectivité, de définir ou rappeler sa stratégie financière et de présenter le cadre général de la préparation des budgets de l'exercice à venir (budget principal et budgets annexes eau et assainissement) ainsi que les conditions de leur équilibre,

CONSIDERANT qu'il se doit d'avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

DELIBERE,

PREND acte des orientations budgétaires pour l'année 2016 et du débat qui suivra.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-51-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016